



Mise à jour jugement pour mettre fin aux menaces de mon ex

Par **PRISEDETETE**, le **10/09/2010** à **16:45**

Bonjour,rnrnJe suis divorcé depuis 1 an , je paie une pension alimentaire pour mes 2 enfants de 400€/mois. Jusqu'ici tout va bien, sauf que depuis le jugements ma situation ainsi que celle de mon ex ont changé :rn- j'ai déménagé à 300km de chez eux (nous vivions auparavant dans la même commune)rn- j'ai changé de situation pro, j'ai créée ma société mes revenus pour le moment ont diminué par rapport à avantrn-je n'ai plus 9 semaines de congés mais 4.rn- mon ex a changé également de profession ses revenus ont augmenté.rnDès que mon ex est fatiguée, elle me menace de retourner au tribunal car :rn-je ne vais pas aux réunions d'écoles (ça me semble difficile vu la distance et mon activité pro qui a commencé)rn- je ne prends plus mes enfants le mercredi pareil c'est plus possible maintenant)rn- je prends moins les enfants, je n'ai plus autant de congés, je les prends tout de même mais ils vont chez mes parents de temps en temps (mes enfants réclament leurs gds parent il n'y a pas d'obligations)rn-elle me menace d'augmenter la PA :rn-est ce possible du fait que mes revenus ont diminué ? et les siens augmentérn-le JAF peut prendre en compte les revnus de mon amie, sachant que ce ne sont pas ses enfants, pareil peut il prendre en compte les revenus de son ami à elle ??? alors que ce ne sont pas ses enfants également....rnrnmerci d'avance

Par **mimi493**, le **10/09/2010** à **22:26**

Les revenus de votre concubine baissent votre quote-part dans les charges du foyer, donc vous avez plus de revenus disponiblesrnLa PA est aussi calculée en fonction des jours où les enfants sont à votre charge. Si vous ne les prenez moins, c'est un motif pour demander une augmentation de pensionrnrnPuisque vous avez déménagé, vous auriez du, de suite, faire

une requête au JAF pour modifier vos droits : suppression du mercredi, les WE pareil, plus de vacances scolaires par exemple.
Un parent ne s'occupe pas de ses enfants uniquement quand il est en congé. Comment fait la mère ?

Par **PRISEDETETE**, le **11/09/2010** à **17:33**

Bonjour
Je prends autant mes enfants qu'avant , un week end/2 et moitié des vacances scolaires ce n'est pas un souci, c'est juste le mercredi que je ne peux plus
Merci

Par **mimi493**, le **11/09/2010** à **19:33**

Le mercredi était un jour noté dans le jugement ou c'était du gré à gré ?

Par **PRISEDETETE**, le **11/09/2010** à **20:23**

oui